



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE LORQUIN

57790 - TÉL. : 03 87 24 80 08 - FAX 03 87 24 92 86

e-mail : mairie-de-lorquin@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal Séance du 10 avril 2017

Sous la présidence de M. le Maire, Jean-Pierre JULLY,

Membres présents : M. SEROT, Mme LACK adjoints

M. DARDAINE, Mmes HENRY, LIMON, M. GARDEREAU, Mmes RABY, NEY, MM. FUCHS, HOPFNER conseillers municipaux.

Membres excusés : Mme SCHIMPPFF Nathalie donne procuration à Mme LACK Françoise – M. RIETHMULLER Eric donne procuration à M. FUCHS Hervé – M. KURTZ Francis donne procuration à M. JULLY Jean-Pierre – Mme DUMOULIN Vanessa donne procuration à M. SEROT Paul-Michel

Mme LIMON Laurence est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Adoption du Procès-Verbal du 20.03.2017

1. Votes des taux d'imposition pur 2017
2. Acquisition d'un nouveau véhicule communal
3. Participation au financement des travaux de rénovation du Temple d'Abreschviller
4. Divers

oooOooo

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2017

1. Vote des taux d'imposition pour 2017

Comme évoqué lors du conseil municipal en date du 20.03.2017, la fusion des communautés de communes impacte la fiscalité de notre commune. Le maire propose au conseil municipal de mettre en place le pacte de solidarité fiscale proposé par la CCSMS qui implique la neutralité fiscale pour le contribuable. Les taux moyens pondérés appliqués par la CCSMS sont inférieurs aux taux appliqués par l'ancienne CC2S. Il en résulte pour la commune de LORQUIN, la nécessité d'augmenter ses taux en conséquence, pour permettre à la nouvelle CC de compenser le manque à gagner des communes dont les taux devront être revus à la baisse.

Taux appliqués par la CC2S - 2016 Taux appliqués par la CCSMS -2017

TH	4.96 %	2.64 %
TF (bâti)	2.03 %	1.48 %
TF (non bâti)	6.20 %	6.96 %

Taux communaux :

Contributions	Base 2016	taux	PRODUIT
Taxe d'habitation	1 179 550,-	15,48 %	182 594
Taxe foncière (bâti)	1 045 370,-	12,56 %	131 298
Taxe foncière (NB)	34 462,-	52,55 %	18 110
Produit attendu			332 002

Contributions	Base 2017	Taux proposé dans le cadre de neutralité fiscale	PRODUIT
Taxe d'habitation	1 187 000	17,75 %	210 693
Taxe foncière (bâti)	1 046 000	13,10 %	137 026
Taxe foncière (NB)	33 900	52,76 %	17 886
Produit attendu			365 605

Le montant qui sera déduit de nos attributions de compensation au titre de la solidarité fiscale sera de 33 603 €.

L'augmentation des taux est la suivante :

- Taxe d'habitation + 14,66 %
- Taxe foncière bâti + 4,29 %
- Taxe foncière non bâti +0,39 %

Pour rappel, ces augmentations n'ont aucun impact sur le montant à payer par le contribuable (en ce qui concerne la part communale + intercommunale en dehors de toute augmentation votée par le département, le cas échéant) et ne génèrent aucune recette supplémentaire à la commune.

2. Acquisition d'un nouveau véhicule communal

Le Maire informe le conseil municipal de l'état du véhicule communal (FIAT DUCATO). Il propose d'acheter un nouveau véhicule FIAT DUCATO d'un montant de 19 346.32 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte :

- l'achat d'un nouveau véhicule d'un montant de 19 346.32 € TTC
- la proposition d'une location longue durée du concessionnaire, sur 48 mois soit 360,44 € TTC, mensuel.

3. Participation aux travaux de rénovation du Temple d'Abreschviller

En date du 17/03/2014, le conseil municipal avait autorisé le maire à participer à hauteur de 1 996.38 € aux travaux de jointement des pierres de tailles du Temple protestant d'Abreschviller pour un montant total de 47 096.09 € TTC. La participation des communes a été répartie par le M. le Sous-Préfet, en 2014. Ces travaux n'ont pas aboutis et l'état du Temple s'est aggravé et nécessite des travaux urgents.

Aujourd'hui, le maire présente une nouvelle demande de participation pour la réalisation de ces travaux extérieurs sur le Temple qui s'élèvent à 54 936,-€ et il demande au conseil municipal l'autorisation de participer pour un montant de 3 200,-€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la commune à participer à la rénovation du Temple protestant d'Abreschviller pour un montant de 3 200,-€.

4. Divers

- Installation d'un food truck :

Le Maire informe le conseil municipal d'une demande pour installer un food truck sur la commune deux fois par semaine (lundi et mercredi). Le conseil municipal autorise l'installation d'un food truck sur la commune, et décide de ne pas instaurer de tarif pour la 1^{ère} année.

- Subvention exceptionnelle – Amicale des Sapeurs-Pompiers

Le maire soumet au conseil municipal une demande de subvention exceptionnelle de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Lorquin, pour l'achat d'effets pyrotechniques tirés lors du bal populaire de la fête nationale, le 15 juillet 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 500, - € pour l'achat d'effets pyrotechniques.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 45.